

Évaluation environnementale

Projet de gestion de la circulation Ponts Pierre-Laporte / Québec

426679

CONCEPT DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR DES PONTS

OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

- Considérer que le paysage de la rive nord des ponts doit s'apparenter à celui de la rive sud afin de créer un ensemble homogène de paysage et par le fait même renforcer l'identité des Ponts.
- Structurer davantage le paysage des ponts en développant des ambiances particulières tout au long des parcours à l'aide des éléments forts et existants du paysage :
 - secteur hôtelier
 - secteur patrimonial
 - secteur du parc régional / boul. Champlain
 - axe chemin Saint-Louis
 - secteur de l'Aquarium
 - secteur du Parc de la Chaudière

- Considérer les forts potentiels qu'offre l'axe de la route 175 en raison de son lien sensible avec les municipalités qui s'y intègrent (Sainte-Foy, Saint-Nicolas, Charny) ainsi que son lien sensible avec des attraits et services tels que l'Aquarium, le pont de Québec et le secteur hôtelier.

- Mettre en valeur la frontière physique et visuelle que représentent les viaducs du chemin Saint-Louis, frontière qui délimite le paysage lié au fleuve du paysage lié à la ville.

- Accentuer la relation falaise/fleuve en naturalisant massivement les flancs des falaises et des aires dénudées dans la zone qui morphologiquement se lie au fleuve.

- Structurer le paysage des ponts d'une installation significative dans sa volumétrie et sa symbolique pour signaler l'entrée dans la Capitale du Québec.

- Différencier l'accès "Capitale du Québec" de l'accès "Vieux-Québec" dans le but d'offrir aux visiteurs des options de parcours.

- Accentuer la fermeture de l'espace de façon à humaniser l'échelle, offrir une découverte progressive du paysage urbain et camoufler les composantes négatives du paysage (ex. pylônes).

- Considérer l'aménagement du paysage des ponts, en fonction de l'entrée des visiteurs dans la Capitale, mais aussi en fonction de leur sortie.

- Tenir compte des développements régionaux et municipaux prévus par les différents intervenants concernés.

- Favoriser un réseau de transport inter-rives efficace et sécuritaire pour les :
 - automobilistes
 - cyclistes
 - piétons

- Développer un réseau de transport cyclable s'intégrant aux réseaux régionaux et municipaux existants et proposés.

- Accentuer les carrefours majeurs par des aménagements particuliers.

- Favoriser l'intégration du réseau hôtelier.

- Réduire l'impact négatif sonore et visuel qu'engendre la circulation des ponts sur le quartier Nelson et le parc de la Chaudière.

- Briser la monotonie verticale du paysage routier.

- Animer davantage le paysage des ponts en augmentant le dynamisme chromatique et textural.

- Réduire la visibilité des pylônes d'Hydro-Québec.

- Adopter les lignes artificielles des remblais.

- Réduire la visibilité des nouveaux équipements prévus dans le cadre du projet de gestion de la circulation des ponts tels que les postes de contrôle et barrières.

CANP
TR
GE
CA
350

PONT DE QUÉBEC — ENSEMBLE PATRIMONIAL

OBJECTIF
• Mettre en valeur le caractère patrimonial des lieux en unifiant le patrimoine naturel (fleuve-terrasse-boisé) au patrimoine anthropique (pont de Québec - poste de contrôle, pont Dominion).

SOUS-OBJECTIFS
• Intégrer aux aménagements proposés, l'élément d'identification de la ville de Saint-Nicolas.
• Réduire l'impact négatif visuel et sonore de la circulation des ponts sur le quartier du parc de la Chaudière.
• Réduire la visibilité des équipements de contrôle prévus (barrières, poste de contrôle).

INTERVENTIONS PARTICULIÈRES
PATRIMOINE ANTHROPIQUE :
• Prévoir un éclairage particulier mettant en valeur la structure du pont de Québec et l'ancien poste de contrôle.
• Réfection de l'ancien poste de contrôle (valeur patrimoniale).
• Implantation d'un couvert végétal distinctif dans la zone libre entourant le poste de contrôle.
• Privilégier une plantation horticole à connotation historique datant de l'époque concernée.
• Prévoir un éclairage de rue qui, tout en étant fonctionnel, crée une ambiance chaleureuse à l'intérieur de l'ensemble patrimonial. Cet éclairage devra à la fois desservir la piste cyclable et les nouveaux viaducs prévus pour celle-ci.

Mesures particulières :
• La hauteur des lampadaires ne devrait pas dépasser 4,2 m de façon à ramener le paysage à une échelle humaine et à la fois s'intégrer à la structure du pont de Québec. La hauteur de 4,2 m correspond à l'espace libre carrossable du pont.
• Cette recommandation est d'autant plus importante si l'on considère le projet d'éclairage du pont.

PATRIMOINE NATUREL :
• Prévoir des travaux de sylviculture à l'intérieur des massifs existants.
• Prévoir dans les espaces libres une plantation massive correspondant aux objectifs de la zone riveraine.
Mesures particulières :
• Au besoin, les travaux de sylviculture devront comprendre une densification de la végétation pour recréer un milieu favorable à la survie des massifs.

ÉCRAN VISUEL ET SONORE :
• Réduire le bruit en provenance de la route 175 vers le quartier du parc de la Chaudière.
• Créer une limite physique et visuelle entre le paysage de la route 175 et le paysage résidentiel dans le but :
- de procurer un paysage d'arrière-scène de qualité aux résidents du quartier du parc de la Chaudière.
- de procurer un encadrement visuel de qualité permettant d'améliorer la lisibilité de l'espace routier ainsi que de guider la trajectoire des usagers de la route 175.
- de renforcer l'identification de l'ensemble patrimonial en limitant l'accès visuel vers des développements contemporains.
- de réguler vers le quartier du parc de la Chaudière, les émissions toxiques et la dispersion des poussières en provenance de la route 175.

Mesures particulières :
• Lorsque l'espace et la topographie le permettent, moduler le sol de façon à former un écran sonore. Dans le contexte environnemental recherché (secteur patrimonial), un écran standard de type clôture est déconseillé.
• Étant donné que l'ensemble patrimonial se trouve à l'intérieur de la zone de naturalisation, prévoir pour l'écran visuel une végétation indigène implantée en massif et correspondant aux objectifs retenus dans la zone riveraine.

PISTE CYCLABLE :
• Implanter une piste cyclable en bordure de la route 175 de façon à relier efficacement la piste prévue sur le pont de Québec aux réseaux cyclables municipaux et régionaux.
Mesures particulières :
• Lorsque le tracé exige un tunnel, assurer un niveau d'éclairage se situant au-dessus des normes actuelles du Ministère des Transports, en raison de l'isolement du secteur.
• Lorsque l'espace le permet, prévoir une bande de végétation entre la route et la piste cyclable.
• À l'intérieur de l'ensemble patrimonial, prévoir un surfacage distinctif de qualité ex. : - béton avec agrégats, - béton imprimé.
• En bordure est du pont de Québec, prévoir une aire d'arrêt de type belvédère offrant une vue vers le fleuve et le futur parc de l'Anse Verte.

Mesures particulières :
• Lorsque l'espace et la topographie le permettent, moduler le sol de façon à former un écran sonore. Dans le contexte environnemental recherché (secteur patrimonial), un écran standard de type clôture est déconseillé.
• Étant donné que l'ensemble patrimonial se trouve à l'intérieur de la zone de naturalisation, prévoir pour l'écran visuel une végétation indigène implantée en massif et correspondant aux objectifs retenus dans la zone riveraine.

PISTE CYCLABLE :
• Implanter une piste cyclable en bordure de la route 175 de façon à relier efficacement la piste prévue sur le pont de Québec aux réseaux cyclables municipaux et régionaux.
Mesures particulières :
• Lorsque le tracé exige un tunnel, assurer un niveau d'éclairage se situant au-dessus des normes actuelles du Ministère des Transports, en raison de l'isolement du secteur.
• Lorsque l'espace le permet, prévoir une bande de végétation entre la route et la piste cyclable.
• À l'intérieur de l'ensemble patrimonial, prévoir un surfacage distinctif de qualité ex. : - béton avec agrégats, - béton imprimé.
• En bordure est du pont de Québec, prévoir une aire d'arrêt de type belvédère offrant une vue vers le fleuve et le futur parc de l'Anse Verte.

Mesures particulières :
• Lorsque l'espace et la topographie le permettent, moduler le sol de façon à former un écran sonore. Dans le contexte environnemental recherché (secteur patrimonial), un écran standard de type clôture est déconseillé.
• Étant donné que l'ensemble patrimonial se trouve à l'intérieur de la zone de naturalisation, prévoir pour l'écran visuel une végétation indigène implantée en massif et correspondant aux objectifs retenus dans la zone riveraine.

PISTE CYCLABLE :
• Implanter une piste cyclable en bordure de la route 175 de façon à relier efficacement la piste prévue sur le pont de Québec aux réseaux cyclables municipaux et régionaux.
Mesures particulières :
• Lorsque le tracé exige un tunnel, assurer un niveau d'éclairage se situant au-dessus des normes actuelles du Ministère des Transports, en raison de l'isolement du secteur.
• Lorsque l'espace le permet, prévoir une bande de végétation entre la route et la piste cyclable.
• À l'intérieur de l'ensemble patrimonial, prévoir un surfacage distinctif de qualité ex. : - béton avec agrégats, - béton imprimé.
• En bordure est du pont de Québec, prévoir une aire d'arrêt de type belvédère offrant une vue vers le fleuve et le futur parc de l'Anse Verte.

Mesures particulières :
• Lorsque l'espace et la topographie le permettent, moduler le sol de façon à former un écran sonore. Dans le contexte environnemental recherché (secteur patrimonial), un écran standard de type clôture est déconseillé.
• Étant donné que l'ensemble patrimonial se trouve à l'intérieur de la zone de naturalisation, prévoir pour l'écran visuel une végétation indigène implantée en massif et correspondant aux objectifs retenus dans la zone riveraine.

PISTE CYCLABLE :
• Implanter une piste cyclable en bordure de la route 175 de façon à relier efficacement la piste prévue sur le pont de Québec aux réseaux cyclables municipaux et régionaux.
Mesures particulières :
• Lorsque le tracé exige un tunnel, assurer un niveau d'éclairage se situant au-dessus des normes actuelles du Ministère des Transports, en raison de l'isolement du secteur.
• Lorsque l'espace le permet, prévoir une bande de végétation entre la route et la piste cyclable.
• À l'intérieur de l'ensemble patrimonial, prévoir un surfacage distinctif de qualité ex. : - béton avec agrégats, - béton imprimé.
• En bordure est du pont de Québec, prévoir une aire d'arrêt de type belvédère offrant une vue vers le fleuve et le futur parc de l'Anse Verte.

Mesures particulières :
• Lorsque l'espace et la topographie le permettent, moduler le sol de façon à former un écran sonore. Dans le contexte environnemental recherché (secteur patrimonial), un écran standard de type clôture est déconseillé.
• Étant donné que l'ensemble patrimonial se trouve à l'intérieur de la zone de naturalisation, prévoir pour l'écran visuel une végétation indigène implantée en massif et correspondant aux objectifs retenus dans la zone riveraine.

PISTE CYCLABLE :
• Implanter une piste cyclable en bordure de la route 175 de façon à relier efficacement la piste prévue sur le pont de Québec aux réseaux cyclables municipaux et régionaux.
Mesures particulières :
• Lorsque le tracé exige un tunnel, assurer un niveau d'éclairage se situant au-dessus des normes actuelles du Ministère des Transports, en raison de l'isolement du secteur.
• Lorsque l'espace le permet, prévoir une bande de végétation entre la route et la piste cyclable.
• À l'intérieur de l'ensemble patrimonial, prévoir un surfacage distinctif de qualité ex. : - béton avec agrégats, - béton imprimé.
• En bordure est du pont de Québec, prévoir une aire d'arrêt de type belvédère offrant une vue vers le fleuve et le futur parc de l'Anse Verte.

Mesures particulières :
• Lorsque l'espace et la topographie le permettent, moduler le sol de façon à former un écran sonore. Dans le contexte environnemental recherché (secteur patrimonial), un écran standard de type clôture est déconseillé.
• Étant donné que l'ensemble patrimonial se trouve à l'intérieur de la zone de naturalisation, prévoir pour l'écran visuel une végétation indigène implantée en massif et correspondant aux objectifs retenus dans la zone riveraine.

ZONE RIVERAINE

OBJECTIFS
• Accentuer la relation falaise / fleuve en naturalisant massivement les falaises et les aires dénudées à l'intérieur de cette zone.
• Outre le but premier qui est de lier l'espace au fleuve, la naturalisation massive des espaces dénudés aura pour effet à plus ou moins long terme de :
- réduire sensiblement les couloirs de vents, la dispersion des embruns et le bruit ;
- améliorer le contexte visuel et physique de la route Marie-Victorin et des futurs parcs régionaux, soit le parc de l'Anse Verte et le parc de la Rivière Chaudière ;
- réduire la visibilité des pylônes d'Hydro-Québec et des zones dénudées du Canadian National ;
- adoucir les lignes artificielles des viaducs en particulier ceux passant au dessus de la route Marie-Victorin ;
- fermer l'espace de façon à humaniser l'échelle et offrir une découverte progressive de l'espace ;
- améliorer la lisibilité du réseau routier ;
- supporter à titre d'arrière-plan les éléments d'attraits et de signalisation.

Mesures particulières :
• Choisir dans la zone riveraine une palette de couleurs sobres, calmes, rafraîchissantes et voilées telles que le beige, le vert foncé, le violet, le rouge vin, le bleu et le blanc. Cette palette de couleurs permettra d'accentuer davantage le lien avec l'eau ainsi que d'accentuer la fermeture de l'encadrement de l'espace. Cette recommandation s'applique aussi bien aux végétaux qu'aux panneaux de signalisation ou qu'à tout autre installation telle que les viaducs, barrières, etc.
• Privilégier la naturalisation des rives de la Rivière Chaudière à proximité des piliers des viaducs du pont Dominion et de l'autoroute 73.

Mesures particulières :
• Choisir dans la zone riveraine une palette de couleurs sobres, calmes, rafraîchissantes et voilées telles que le beige, le vert foncé, le violet, le rouge vin, le bleu et le blanc. Cette palette de couleurs permettra d'accentuer davantage le lien avec l'eau ainsi que d'accentuer la fermeture de l'encadrement de l'espace. Cette recommandation s'applique aussi bien aux végétaux qu'aux panneaux de signalisation ou qu'à tout autre installation telle que les viaducs, barrières, etc.
• Privilégier la naturalisation des rives de la Rivière Chaudière à proximité des piliers des viaducs du pont Dominion et de l'autoroute 73.

Mesures particulières :
• Choisir dans la zone riveraine une palette de couleurs sobres, calmes, rafraîchissantes et voilées telles que le beige, le vert foncé, le violet, le rouge vin, le bleu et le blanc. Cette palette de couleurs permettra d'accentuer davantage le lien avec l'eau ainsi que d'accentuer la fermeture de l'encadrement de l'espace. Cette recommandation s'applique aussi bien aux végétaux qu'aux panneaux de signalisation ou qu'à tout autre installation telle que les viaducs, barrières, etc.
• Privilégier la naturalisation des rives de la Rivière Chaudière à proximité des piliers des viaducs du pont Dominion et de l'autoroute 73.

Mesures particulières :
• Choisir dans la zone riveraine une palette de couleurs sobres, calmes, rafraîchissantes et voilées telles que le beige, le vert foncé, le violet, le rouge vin, le bleu et le blanc. Cette palette de couleurs permettra d'accentuer davantage le lien avec l'eau ainsi que d'accentuer la fermeture de l'encadrement de l'espace. Cette recommandation s'applique aussi bien aux végétaux qu'aux panneaux de signalisation ou qu'à tout autre installation telle que les viaducs, barrières, etc.
• Privilégier la naturalisation des rives de la Rivière Chaudière à proximité des piliers des viaducs du pont Dominion et de l'autoroute 73.

Mesures particulières :
• Choisir dans la zone riveraine une palette de couleurs sobres, calmes, rafraîchissantes et voilées telles que le beige, le vert foncé, le violet, le rouge vin, le bleu et le blanc. Cette palette de couleurs permettra d'accentuer davantage le lien avec l'eau ainsi que d'accentuer la fermeture de l'encadrement de l'espace. Cette recommandation s'applique aussi bien aux végétaux qu'aux panneaux de signalisation ou qu'à tout autre installation telle que les viaducs, barrières, etc.
• Privilégier la naturalisation des rives de la Rivière Chaudière à proximité des piliers des viaducs du pont Dominion et de l'autoroute 73.

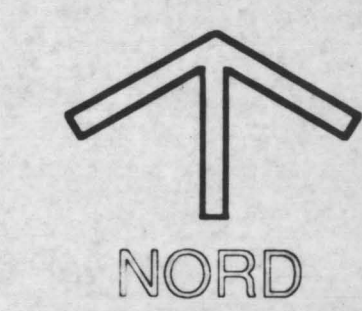
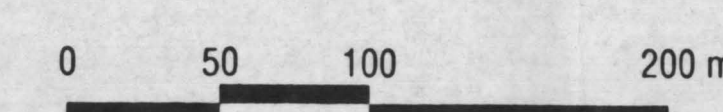
Accorder une attention particulière à l'intégration de cette barrière vu la proximité du bâtiment patrimonial

Privilégier la naturalisation de ces quatre zones lors des travaux de plantation vu la gravité du problème actuel

- Attrait majeur du paysage
- Espace minimum nécessaire au support de l'attrait
- Piste cyclable et trottoir
- Espace demandant une attention particulière
- Viaduc exigeant des aménagements particuliers d'intégration
- Massif de plantation (arbres et arbustes) et plantation d'alignement (arbres)
- Postes de contrôle et / ou barrières exigeant une plantation d'intégration
- Espace libre supportant une plantation horticole à connotation historique

Février 1992
Projet : 1140-89-114

Échelle 1 : 2 500



Urbanex
Division de Roche Inc.
Groupe-conseil

Figure
3

rive sud